



# Compte rendu de décision

---

## Décision de la Commission sur la demande de protection de renseignements confidentiels en vertu de l'article 12 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*

**Demandeur :** Ontario Power Generation Inc.

**Objet :** 24-H3 – Demande de permis d'Ontario Power Generation pour la construction d'un réacteur BWRX-300 sur le site du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington

**Séance :** Audience publique en deux parties, la partie 1 a eu lieu le 2 octobre 2024, et la partie 2 commencera le 8 janvier 2025

En ce qui concerne l'objet susmentionné, la Commission a examiné les demandes<sup>1, 2, 3, 4</sup> d'OPG visant le traitement confidentiel de certains documents. Ces demandes ont été présentées conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#)<sup>5</sup> (les Règles).

Le 29 octobre 2024, la Commission a diffusé un [compte rendu partiel de décision](#)<sup>6</sup> sur les demandes de protection de renseignements confidentiels d'OPG. Dans le compte rendu partiel de décision, la Commission ne s'est prononcée que sur les documents qui, à son avis, contenaient des renseignements relatifs à la sécurité nationale ou nucléaire, conformément à l'alinéa 12(1)a des Règles. La Commission a poursuivi son examen des documents qui n'étaient pas visés par le compte rendu partiel de décision, en attendant de recevoir des renseignements supplémentaires d'OPG.

Le 25 octobre 2024, le personnel de la CCSN a fourni à la Commission son [examen](#)<sup>7</sup> des demandes de protection de renseignements confidentiels d'OPG. Le 29 octobre 2024, la Commission a

---

<sup>1</sup> [Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to NK054-CORR-00531-10740](#), OPG, 26 juillet 2024.

<sup>2</sup> [Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3.1](#), OPG, 26 juillet 2024.

<sup>3</sup> [Request to Protect Confidential Information in the Matter of OPG Confidential DNNP Submission Package #6\(b\) Construction and Commissioning Program Confidential Deliverables in Support of the Licence to Construct Application for the CNSC Review](#), OPG, 28 mars 2023.

<sup>4</sup> [Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3](#), OPG, 26 juillet 2024.

<sup>5</sup> *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, paragraphe 12(2).

<sup>6</sup> *Compte rendu partiel de décision sur la demande de protection de renseignements confidentiels d'OPG*, CCSN, 29 octobre 2024.

<sup>7</sup> *CNSC Staff Review of OPG's Requests for Confidentiality in Relation to CNSC Staff CMD 24-H3 Referenced Documents*, CCSN, 25 octobre 2024.

[demandé](#)<sup>8</sup> à OPG de fournir une justification supplémentaire à l'appui de ses demandes de protection de renseignements confidentiels pour les documents qui n'ont pas été traités dans le compte rendu partiel de décision. OPG a fourni les [renseignements demandés](#)<sup>9</sup> le 18 novembre 2024. Le 21 novembre 2024, la Commission a demandé<sup>10</sup> au personnel de la CCSN de répondre aux renseignements présentés par OPG le 18 novembre 2024, en ce qui concerne 24 documents précis. Le personnel de la CCSN a présenté sa [réponse](#)<sup>11</sup> à la Commission le 26 novembre 2024.

La Commission a également pris en compte les [documents soumis](#)<sup>12</sup> par les 7 répondants suivants au moment de rendre sa décision :

- Association nucléaire canadienne
- Association canadienne du droit de l'environnement
- Groupe des propriétaires de CANDU
- Ipsos Custodes
- Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
- Steve Lawrence
- [GE Hitachi](#)<sup>13</sup>

La Commission apprécie la participation de tous les répondants ainsi que les réponses reçues. Elle a pris en compte les mémoires de tous les répondants dans son évaluation des exigences indiquées à l'article 12 des Règles, notamment pour déterminer si la protection des renseignements l'emporte sur l'importance de l'intérêt public quant à une audience publique et la divulgation des renseignements, et si les mesures sont conçues de façon à ne toucher la nature publique de la séance que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les renseignements.

La décision de la Commission sur les documents restants associés aux demandes de protection de renseignements confidentiels d'OPG est présentée au tableau 1.

---

<sup>8</sup> *Re: Request for Confidentiality in 24-H3 – Ontario Power Generation's Application for a Licence to Construct a BWRX-300 Reactor at the Darlington New Nuclear Project, CCSN, 29 octobre 2024.*

<sup>9</sup> *DNNP- OPG Response to Commission's Letter on Requests for Confidentiality in 24-H3 — Ontario Power Generation's Application for a Licence to Construct a BWRX-300 Reactor at the Darlington New Nuclear Project, OPG, 18 novembre 2024.*

<sup>10</sup> *Re: URGENT: DNNP Confidentiality Request, CCSN, 21 novembre 2024.*

<sup>11</sup> *OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG's Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.*

<sup>12</sup> *Commentaires du public révisé [sic] sur la demande de confidentialité, CMD 24-H3.2A.*

<sup>13</sup> *GEH Correspondence in Support of the Ontario Power Generation Inc. (OPG) Request for Confidentiality in 24-H3 — Ontario Power Generation's Application for a Licence to Construct a BWRX-300 Reactor at the Darlington New Nuclear Project, GE-Hitachi, 21 novembre 2024.*

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
1. NK054-REP-01210- 00140 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Design Description Qualification and BWR Fuel Licensing</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.2 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>14</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
2. NK054-REP-01210- 00147 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Preliminary Fire Safe Shutdown Requirement and Analysis Document</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 9A.6.3 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>15</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>

<sup>14</sup> *BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Design, Qualification and BWR Fuel Licensing – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, mai 2023.

<sup>15</sup> *BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Preliminary Fire Safe Shutdown Requirements and Analysis Document – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, mai 2023.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
3. NK054-REP-01210- 00167 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Preliminary Fire Hazards Assessment Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 9A.6 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>16</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
4. NK054-REP-01210-00168 – <i>BWRX-300 DNNP Fire Protection System Preliminary Code Compliance Review Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 9A.6 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>17</sup> du</p>

<sup>16</sup> *BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Preliminary Fire Hazards Assessment Report – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, mai 2023.

<sup>17</sup> *BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Fire Protection Preliminary Code Compliance Review Report – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, mai 2023.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
5. NK054-DP-01210-00002 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Human Factor Engineering Program Plan</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 18 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>18</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
6. NK054-REC-08130-1049591 – <i>DNNP SMR1 Level 0 Schedule</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, l'annexe contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la figure 1.1-2 du document <i>DNNP Application for Licence to Construct a Reactor Facility</i><sup>19</sup> d'OPG sont</p>

<sup>18</sup> *BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Human Factors Engineering Program Plan – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, mai 2023.

<sup>19</sup> *Darlington New Nuclear Project – Application for Licence to Construct a Reactor Facility*, OPG, 31 octobre 2022.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
7. NK054-REP-01210-00145 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Bundle Information Report for Equilibrium 12-Month Cycle</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
8. NK054-REP-01210-00146 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Equilibrium 12-Month Cycle Nuclear Design Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
9. NK054-REP-01210-00159 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Steady State Nuclear Methods:</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
<i>TGBLA06/PANAC11 – Application Methodology</i>				<p>de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
10. <i>NK054-REP-01210-00160 – BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Assembly Mechanical Design Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
11. <i>NK054-REP-01210-00161 – BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Assembly Thermal Mechanical Design Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
12. NK054-REP-01210-00162 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) GNF2 Fuel Assembly Pressure Drop Characteristics</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
13. NK054-REP-01210-00164 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) TRACG Application</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.3 et au chapitre 15 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
14. NK054-REP-01210-00172 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) REGDOC-2.5.2 Compliance Matrix Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que la version caviardée (annexée au document <i>Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3</i>) est suffisante pour satisfaire l’intérêt public.</p>
15. NK054-REP-01210-00170 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) REGDOC-2.5.2 Alternative Approach Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que la version caviardée (annexée au document <i>Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3</i>) est suffisante pour satisfaire l’intérêt public.</p>
16. NK054-REP-03420-00001 – <i>BWRX-300 Occupational Dose Assessment Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait aux renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.7.4 du CMD 24-H3.1 d'OPG et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>20</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
<p>17. NK054-REP-03500-00001 – <i>Independent Peer Review of the Preliminary Safety Analysis Report (PSAR) for the Darlington New Nuclear Project</i></p>	✓	<input type="checkbox"/>	<p>Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.</p>	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que la version caviardée (annexée au document <i>Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3</i>) est suffisante pour satisfaire l'intérêt public.</p>
<p>18. <i>Documentary Information Summary DNNP Licence to Construct – CNSC Financial Guarantee</i> – NK054-REP-00531-10004-R001</p> <p>Remarque : OPG a initialement soumis la rév. 0, mais a modifié la trousse de documents le</p>	✓	<input type="checkbox"/>	<p>Seul le résumé sera divulgué.</p>	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et financière qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p>

<sup>20</sup> BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Occupational Dose Assessment Report – Non-Proprietary Information, GE-Hitachi, mai 2023.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
15 novembre 2023 pour y inclure la rév. 1 du présent document.				La Commission est d'avis que la version résumée (annexée au document <i>Request to Protect Confidential Information in the Matter of OPG Confidential DNNP Submission Package #6(b) Construction and Commissioning Program Confidential Deliverables in Support of the Licence to Construct Application for the CNSC Review</i> ) est suffisante pour satisfaire l'intérêt public.
19. <i>Conventional Dismantling Cost Estimate for the Darlington New Nuclear Project As-Built Facility – N-REP-00962.2-00002, R000</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et financière qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que la version résumée (annexée au document <i>Request to Protect Confidential Information in the Matter of OPG Confidential DNNP Submission Package #6(b) Construction and Commissioning Program Confidential Deliverables in Support of the Licence to Construct Application for the CNSC Review</i>) est suffisante pour satisfaire l'intérêt public.</p>
20. <i>Decommissioning Cost Study for the Darlington New Nuclear Project – End of Life – N-REP-00962.2-00003, R000</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>de nature commerciale et financière qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que la version résumée (annexée au document <i>Request to Protect Confidential Information in the Matter of OPG Confidential DNNP Submission Package #6(b) Construction and Commissioning Program Confidential Deliverables in Support of the Licence to Construct Application for the CNSC Review</i>) est suffisante pour satisfaire l'intérêt public.</p>
21. NK054-PLAN-01210-00008 – <i>Darlington New Nuclear Project: Program Management Plan (R002)</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du <a href="#">CMD 24-H3.1</a><sup>21</sup> d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
22. NK054-PLAN-01210-00100 – <i>DNNP Construction Program Management Plan</i> (feuille 9, R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels</p>

<sup>21</sup> CMD 24-H3.1 - *Written submission from OPG in the matter of OPG's application for a licence to construct a BWRX-300 reactor at the DNNP site*, OPG, 28 juin 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
23. DA1-IPD-NN-NN-TPLN-DI-0009 – <i>Configuration Management Plan (CMP)</i> , révision R000	<input type="checkbox"/>	✓	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	<p>La Commission conclut qu’OPG n’a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante pour protéger ce document contre la divulgation publique.</p> <p>Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public</u>.</p> <p>Si OPG souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> <li>• soit substituer le document au dossier par une version caviardée, mais dont les sections 1 à 3 ne sont pas caviardées, conformément à la recommandation du personnel de la CCSN<sup>22</sup></li> </ul> <p>elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024</b>.</p>

<sup>22</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG’s Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
24. NK054-PLAN-01210-00100-0019 – <i>DNNP Turnover and Commissioning Program Management Plan</i> , feuille 19, révision R001, mars 2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public aux sections 4.1.3 et 4.3.2 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
25. DA1-IPD-NN-NN-TPVS-PM-0001 – <i>Darlington Small Modular Reactor: Project Execution Plan (PEP) (R C02)</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	<p>La Commission conclut qu’OPG n’a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante pour protéger ce document contre la divulgation publique.</p> <p>Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public</u>.</p> <p>Si OPG souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> <li>• soit substituer le document au dossier par une version caviardée, mais dont les sections 1 et 2 ne sont pas caviardées, conformément à</li> </ul>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				la recommandation du personnel de la CCSN <sup>23</sup>  elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024.</b>
26. NK054-PLAN-01210-00100 – <i>DNNP Project Assurance Program Management Plan</i> (feuille 2, R002)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	La Commission conclut qu’OPG n’a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante pour protéger ce document contre la divulgation publique.  Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public.</u>  Si OPG souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> <li>• soit substituer le document au dossier par une version caviardée, conformément à la recommandation du personnel de la CCSN<sup>24</sup></li> </ul> elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024.</b>
27. NK054-PLAN-01210-00108 – <i>Integrated Project Execution Plan</i> (feuille 1, R000)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	La Commission conclut qu’OPG n’a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante

<sup>23</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG’s Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

<sup>24</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG’s Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>pour protéger ce document contre la divulgation publique.</p> <p>Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public</u>.</p> <p>Si OPG souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> <li>• soit substituer le document au dossier par une version caviardée, mais dont les sections 1 à 3 ne sont pas caviardées, conformément à la recommandation du personnel de la CCSN<sup>25</sup></li> </ul> <p>elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024</b>.</p>
28. NK054-PLAN-01210-00035 – <i>DNNP Engineering Oversight Plan (R001)</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	<p>La Commission conclut qu’OPG n’a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante pour protéger ce document contre la divulgation publique.</p> <p>Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public</u>.</p> <p>Si OPG souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> </ul>

<sup>25</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG’s Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<ul style="list-style-type: none"> <li>soit substituer le document au dossier par une version caviardée, mais dont les sections 1 et 2 ne sont pas caviardées, conformément à la recommandation du personnel de la CCSN<sup>26</sup></li> </ul> <p>elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024.</b></p>
29. NK054-PLAN-01210-00100-0004 – <i>DNNP Engineering Program Management Plan</i> , feuille 4, révision R000	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public aux sections 4.1 et 4.5.1 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
30. NK054-PLAN-01210-00108 – <i>DNNP Unit 1 Quality Management Plan</i> (feuille 3, R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p>

<sup>26</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG’s Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
31. NK054-PLAN-01210-00108 – <i>IPD Organization Chart</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
32. NK054-PLAN-01210-00108 – <i>IPD Team Roles and Responsibilities</i> (feuille 17)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1.2 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
33. NK054-PLAN-01210-00014 – <i>Roles and Responsibilities for Darlington New Build Engineering</i> (R001)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des renseignements confidentiels

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1.2 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
34. NK054-COI-01210-00002 – <i>Contractor/Owner Interface Agreement</i> (R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1.2 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
35. NK054-PLAN-01210-00100 – <i>DNNP Document Management Plan</i> (R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
36. DNNP – <i>Responses to CNSC Staff Technical Comments #3 on the OPG Application for the Licence to Construct a Reactor Facility OPG Correspondence #NK054-CORR-00531-10837</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis. La correspondance porte également sur une question technique qui est en cours de résolution.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public dans le document <i>Request to Protect Confidential Information in the Matter of OPG Confidential DNNP Submission Package #6(b) Construction and Commissioning Program Confidential Deliverables in Support of the Licence to Construct Application for the CNSC Review</i> sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public. La Commission souligne également que le personnel de la CCSN divulguera l’état d’avancement des commentaires sur l’examen technique lorsqu’ils seront entièrement clos.</p>
37. NK054-REP-01210-00144 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Hazards Analysis Methodology (R000)</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 2 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
38. NK054-CORR-01210-1015770 – <i>Engineering Direction for Darlington New Nuclear Project Design Basis Tornado Values</i> (R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 2.6 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
39. DA1-SNC-Y99-RNN-TSPC-GT-0001 – <i>Excavation and Backfill Specifications for Power Block Area</i> (R000)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 3.2 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
40. NK054-REP-01210-00143 – <i>BWRX-300 DNNP Probabilistic Safety Assessment Methodology</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 15 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
41. NK054-CORR-00531-10829 DNNP – <i>CNSC Staff Response to OPG Responses to CNSC Staff Comments on Probabilistic Safety Assessment Methodology and Hazards Analysis Methodology</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d’exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d’avis que la version caviardée (annexée au document <i>Request for Confidentiality of Material Submitted in Relation to CMD #24-H3</i>) est suffisante pour satisfaire l’intérêt public.</p>
42. NK054-REP-03555-00001 – <i>BWRX-300 Containment Evaluation Method</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 15.5 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>27</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
43. NEDC-33987 – <i>TRACG Application for BWRX-300</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.3 et au chapitre 15 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
44. NEDE-32176P – <i>TRACG Model Description</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p>

<sup>27</sup> *BWRX-300 Containment Evaluation Method – Non-Proprietary Information*, GE-Hitachi, juin 2022.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.3 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a> <sup>28</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
45. NEDE-32177P – <i>TRACG Qualification</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.4 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>29</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
46. NEDC-32725P – <i>TRACG Qualification for SBWR</i> (volumes 1 et 2)	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, les documents contiennent des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.

<sup>28</sup> NEDO-32176, *TRACG Model Description, Revision 4 – Non-Proprietary Version*, GE-Hitachi, janvier 2008.

<sup>29</sup> NEDO-32177, *TRACG Qualification – Non-Proprietary Version*, GE-Hitachi, août 2007.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 15.5 du RPAS et dans les versions caviardées des <a href="#">volume 1</a> <sup>30</sup> et <a href="#">volume 2</a> <sup>31</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
47. NEDC-33080P – TRACG <i>Qualification for ESBWR Class III</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seule la version non confidentielle (caviardée) sera divulguée.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 15.5 du RPAS et dans la <a href="#">version caviardée</a><sup>32</sup> du document sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
48. NK054-PLAN-01210-00100-0015, <i>DNNP (Project Controls) Program Management Plan, feuille 15</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.

<sup>30</sup> NEDO-32725, *TRACG Qualification for SBWR, Volume 1 – Non-Proprietary Version*, GE-Hitachi, août 2002.

<sup>31</sup> NEDO-32725, *TRACG Qualification for SBWR, Volume 2 – Non-Proprietary Version*, GE-Hitachi, août 2002.

<sup>32</sup> NEDO-33080, *TRACG Qualification for ESBWR – Non-Proprietary Version*, GE-Hitachi, août 2002.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
49. NK054-PLAN-01210-00100-0017 – <i>DNNP Supply Chain Program Management Plan</i> , feuille 17	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les renseignements confidentiels seront divulgués selon des modalités précises (voir la note).	<p>La Commission conclut qu'OPG n'a pas fourni, conformément au paragraphe 12(1) des Règles, de justification suffisante pour protéger ce document contre la divulgation publique.</p> <p>Cette décision signifie que le document <u>sera versé au dossier public</u>.</p> <p>Si OPG souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit faire retirer le document du dossier</li> <li>• soit substituer le document au dossier par une version caviardée, conformément à la recommandation du personnel de la CCSN<sup>33</sup></li> </ul> <p>elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le <b>lundi 2 décembre 2024</b>.</p>
50. DA1-IPD-NN-NN-TPLN-QA-0001 – <i>Darlington New Nuclear Project Functional Quality Management Plan</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme

<sup>33</sup> OPG DNNP Requests for Confidentiality – CNSC Staff Feedback on OPG's Additional Justification to be Granted Confidentiality, CCSN, 26 novembre 2024.

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
51. NK054-DP-01210-00001 – <i>Darlington New Nuclear Project Integrated Project Design Plan (IPDP)</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
52. NEDO-11209 – <i>GE Hitachi Nuclear Energy Quality Assurance Program Description</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 17.2 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
53. NK054-MAN-01210-00002 – <i>BWRX-300 DNNP ALARA Design Criteria for Canada</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 12 du RPAS et à la section 4.5 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
54. NK054-REP-01210-00183 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Safety Strategy</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 3 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
55. NK054-REP-01210-00186 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP) Important to Safety and Safety-Related Terminology</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 3 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
56. NK054-REP-01210-00184 – <i>BWRX-300 Darlington New Nuclear Project (DNNP): Structures, Systems, and Components Classification Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public au chapitre 3 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
57. NK054-PROG-60009-00001 – <i>BWRX-300 DNNP Design Reliability Assurance Program</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.5.4 du CMD 24-H3.1</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.
58. NK054-PROG-01500-00001 – <i>BWRX-300 Reliability, Availability, Maintainability, and Inspectability Program</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.5.3 du document d'OPG <i>DNNP Application for Licence to Construct a Reactor Facility</i> et à la section 13.3 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
59. NK054-PLAN-01210-00108 – <i>Darlington New Nuclear Project (DNNP) Design Plan: Design Plan</i> (feuille 5)	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante. Cela comprend les renseignements d'exportation contrôlée aux États-Unis.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
60. NK054-PLAN-01210-00100 – <i>Darlington New Nuclear Project:</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b des Règles, le document contient des

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
<i>Licensing Program Management Plan</i> (feuille 8)				<p>renseignements confidentiels de nature commerciale qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.1.1 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
61. NK054-REP-07730-00064 – <i>Dose Calculations for Human and Non-Human Biota to Support Gap Analysis for DNNP</i> (R001)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune – Les renseignements seront divulgués.	OPG ne demande plus le traitement confidentiel de ce document.
62. NK054-REP-02730-00003 – <i>Wind Gust Analysis Memorandum</i> , révision 0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, le document contient des renseignements qui ont trait à la sécurité nucléaire et des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public dans la section 2.6.5 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
63. NK054-REP-02730-00001 – <i>BWRX-300 Flood Hazard Assessment</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale et technique qui sont traités

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
				<p>comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public aux sections 2.6.4 et 2.12.4 du RPAS sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
64. NK054-PLAN-07007-00001 – <i>Darlington New Nuclear Project Strategy for Addressing Climate Change Impacts</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.5.4 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>
65. NK054-REP-07007-00001 – <i>Darlington New Nuclear Project Phase 1 Climate Change Risk Assessment Summary Report</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l'alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d'avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.5.4 du CMD 24-H3.1 d'OPG sont suffisants pour satisfaire l'intérêt public.</p>

Tableau 1 : Décision				
Titre du document	Les renseignements seront protégés		Mesure(s) à prendre	Détermination
	Oui	Non		
66. NK054-REP-07007-00002 – <i>Darlington New Nuclear Project Phase 2 Climate Change Risk Treatment</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 4.5.4 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>
67. 006N2631 – <i>BWRX-300 Plant Level Instrumentation and Control Architecture Design Assurance Plan</i>	✓	<input type="checkbox"/>	Seul le résumé sera divulgué.	<p>La Commission conclut que, conformément à l’alinéa 12(1)b) des Règles, le document contient des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique et technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante.</p> <p>La Commission est d’avis que les renseignements mis à la disposition du public à la section 2.4.1 du CMD 24-H3.1 d’OPG sont suffisants pour satisfaire l’intérêt public.</p>

Lorsque la Commission se prononce en faveur d'un traitement confidentiel, elle est d'avis que :

- conformément aux alinéas 12(1)a) et b) des Règles, les documents susmentionnés comprennent des renseignements qui touchent la sécurité nucléaire ou des renseignements confidentiels de nature commerciale, scientifique ou technique qui sont traités comme confidentiels de façon constante, et la personne en cause n'a pas consenti à leur divulgation
- conformément aux alinéas 12(2)a) et 12(2)b) des Règles, la protection des renseignements l'emporte sur l'importance de l'intérêt public quant à une audience publique et la divulgation de la preuve, et les mesures sont conçues de façon à ne toucher la nature publique de la séance que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les renseignements

Par conséquent, conformément à l'alinéa 12(3)b) des Règles, la Commission interdit la publication des renseignements qui lui sont fournis et qui sont tirés des documents assujettis à un traitement confidentiel, comme il est décrit au tableau 1.

- Points 1 à 22, 24, 29 à 48, 50 à 60, et 62 à 67

Lorsque la Commission se prononce en défaveur d'un traitement confidentiel, elle a déterminé ce qui suit :

- la demande ne répond pas aux critères établis à l'alinéa 12(1)a), b) ou c) des Règles
- l'intérêt public quant à une audience publique et la divulgation de la preuve l'emportent sur les raisons données pour protéger les renseignements

Par conséquent, conformément à l'alinéa 12(3)b) des Règles, la Commission a déterminé qu'elle ne prendra pas de mesure pour protéger la confidentialité des documents suivants qui ne sont pas assujettis à un traitement confidentiel, comme il est décrit au tableau 1 :

- Points 23, 25, 26, 27, 28 et 49

Cette décision signifie que les documents qui ne font pas l'objet d'un traitement confidentiel feront partie du dossier public.

Si OPG souhaite :

- soit faire retirer le document du dossier
- soit substituer le document au dossier par une version caviardée

elle devra le faire en communiquant avec le Greffe avant le **lundi 2 décembre 2024**.

À compter du **3 décembre 2024**, tout document pour lequel un traitement confidentiel n'a pas été accordé sera versé au dossier public, à moins qu'il ne soit retiré ou remplacé.

OPG doit comprendre que, si elle retire un document, celui-ci ne fera pas partie du dossier et ne sera donc pas pris en compte par le personnel de la CCSN ou la Commission. OPG doit savoir que cela pourrait avoir une incidence sur les recommandations du personnel de la CCSN et sur les éléments de preuve sur lesquels la Commission fonde ses conclusions.

*Document original en anglais signé le 28 novembre 2024 (e-Doc 7415693)*

---

Pierre Tremblay  
Président de la Commission

---

Date